



TCS Assurances véhicules

Des solutions à tous les besoins

Profitez également de la compétence du TCS en matière de mobilité pour votre assurance véhicules à moteur. Nos assurances sur mesure vous offrent la solution adaptée à toutes vos demandes. Avec les assurances véhicules du TCS, vous et votre véhicule êtes entre de bonnes mains – et pas uniquement en cas de sinistre.

Vos avantages en un clin d'œil

- Jusqu'à CHF 300.– de réduction sur la franchise lors d'un dommage casco en cas de réparation dans l'un de nos garages partenaires
- Jusqu'à 70 % de bonus en roulant sans accident
- Jusqu'à 30 % d'éco-bonus pour les voitures n'émettant pas plus de 130 g de CO₂ au km
- Bon pour un cours de perfectionnement à la conduite lors de la conclusion du contrat
- Jusqu'à 20 % de rabais de prime après participation à un cours de perfectionnement à la conduite non obligatoire
- Primes réduites pour les membres camping TCS et les titulaires d'une TCS Mastercard

TCS – toujours à mes côtés.

Quelles prestations offrent les assurances véhicules TCS ?

Solution responsabilité civile

Couverture minimale obligatoire

Couvre les dommages suivants : dommages matériels et corporels causés à autrui

Solution casco partielle

Contient responsabilité civile & casco partielle

Couvre les dommages suivants : vol, incendie, forces de la nature, collision avec des animaux, morsures de martres, bris de glace, malveillance de tiers

Solution casco complète

Contient responsabilité civile, casco partielle et casco collision

Couvre les dommages suivants : collision et rayures

Module de sécurité Sans Souci

- En cas d'événement assuré avec faute grave, nous renonçons, dans la mesure du possible, au droit de recours et de réduction des prestations que la loi nous impose.
- Soutien et conseil après un grave accident de la route

- Frais de remplacement de clés et de changement de serrures

- Dommages aux vêtements et nettoyage du véhicule

Indemnité de la valeur à neuf **NOUVEAU**

Pendant les sept dernières années d'utilisation, en cas de coassurance de la valeur à neuf, le prix d'achat payé est remboursé lors d'un dommage total. La couverture peut être incluse dans les deux premières années d'utilisation du véhicule.

Autres couvertures complémentaires

- Protection du bonus
- Dommage de stationnement
- Accident occupants
- Effets personnels emportés
- Phares
- Frais de location
- Module de sécurité Propres dommages
- Equipements de sécurité pour les motocyclistes



Votre point de contact est à votre disposition.

Combien coûtent les assurances véhicules TCS ?

Les assurances véhicules TCS peuvent être souscrites par les membres du TCS. Nous vous soumettons volontiers une offre sur mesure, sans engagement.

Quelles sont les catégories de véhicules couvertes par les assurances véhicules TCS ?

Voitures de tourisme et de livraison, moto et scooter, camping-car et caravane ainsi que oldtimer

Quand débutent et quand se terminent les assurances ?

La couverture d'assurance prend effet à la date indiquée dans le contrat d'assurance.

Le contrat d'assurance se prolonge tacitement d'une année à l'échéance de la durée contractuelle convenue, à moins que l'une des parties contractantes ne l'ait résilié par écrit au plus tard 3 mois avant l'expiration. Le jour de réception de l'assurance fait foi et non le cachet de la poste.

Quelle est la validité territoriale des assurances ?

Les assurances sont valables en Europe et dans les États non européens riverains de la Méditerranée. Elle n'est pas valable pour les dommages survenant au Kosovo, dans la Fédération de Russie, la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan. Lors de transport par voie maritime, la couverture n'est pas interrompue si le lieu d'embarquement et celui de destination sont compris dans la validité territoriale.